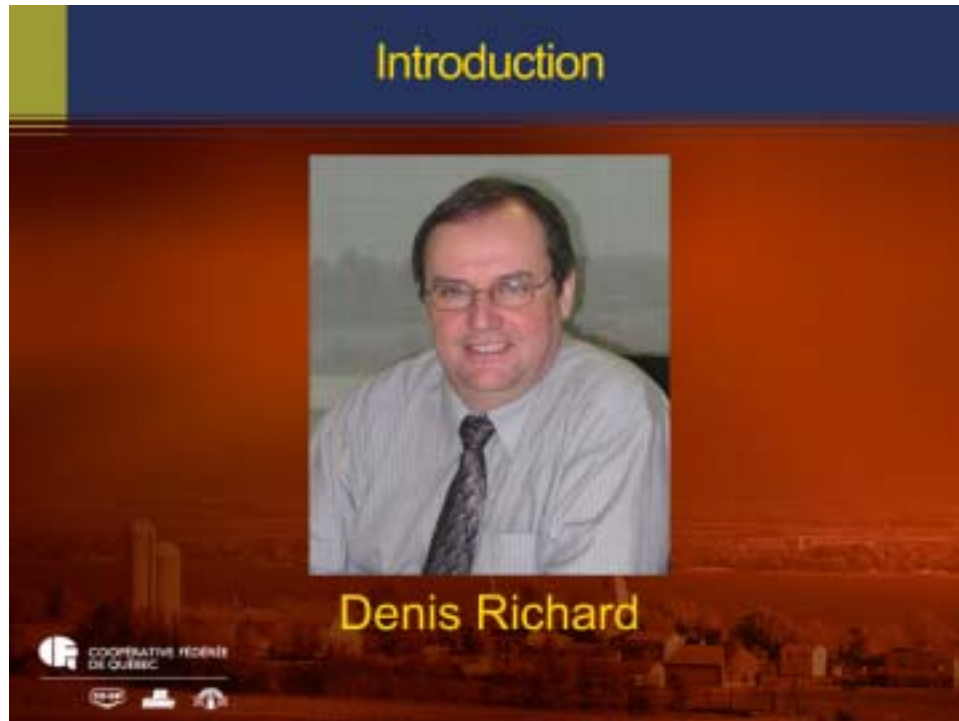


**Madame la Présidente,
Messieurs les Commissaires,
Mesdames et Messieurs,**

J'aimerais d'abord remercier la Commission de l'occasion qu'elle nous offre aujourd'hui de présenter le mémoire de la Coopérative fédérée de Québec. Ce mémoire résulte d'un travail collectif qui s'est échelonné sur plusieurs mois et j'ai hâte de vous en présenter les grandes lignes.

J'aimerais aussi, sans complaisance, saluer le travail remarquable des membres de la Commission qui se sont déplacés partout sur notre immense territoire et qui ont pris le temps d'entendre et d'interroger des centaines de personnes, experts, producteurs, citoyens qui manifestent de l'intérêt pour la production porcine au Québec.



Permettez maintenant que je me présente ainsi que les gens qui m'accompagnent.

Je m'appelle Denis Richard et je suis producteur céréalier. J'exploite avec ma conjointe une ferme familiale de 275 hectares dans la région de Lotbinière, plus précisément à Leclercville. Je suis aussi, et depuis peu, président de la Coopérative fédérée de Québec.

M'accompagnent à cette table, M. Michel Pomerleau, producteur de porcs, propriétaire d'une ferme familiale à Inverness et président de la Société coopérative agricole des Appalaches, de même que M^{me} Nathalie Leblanc, également exploitante agricole, impliquée avec sa jeune famille en production porcine.



Ensemble, nous symbolisons les trois composantes de notre réseau coop, soit les 37 000 membres et propriétaires du réseau coop, leurs 93 coopératives affiliées et leur fédération, la Coopérative fédérée de Québec.

J'aimerais signaler à la Commission que chacun de nous trois vivons, d'une manière ou d'une autre, de la production porcine, soit directement, comme producteur de porcs, soit indirectement comme producteur et vendeur de maïs et de céréales.

Pour nous, ce débat sur la production porcine qui agite le Québec est donc loin d'être désincarné, il s'agit de notre gagne-pain.



Dans le présent exposé, nous profiterons du temps alloué pour vous présenter quatre choses :

1. notre analyse des faits qui tente d'expliquer l'écart grandissant qui existe entre les citoyens et le monde agricole;
2. notre conviction, à savoir qu'il est possible de faire de la production porcine de façon durable au Québec;
3. notre stratégie qui repose sur la nature coopérative de notre organisation et sur la capacité de mobilisation de nos membres et de notre réseau;
4. et notre vision qui établit le cadre de développement durable de la production porcine en tenant compte à la fois des aspects économiques, sociaux et environnementaux.



Les faits d'abord.

Au chapitre des retombées économiques, vous avez pris connaissance lors de la première partie de vos audiences d'une présentation de M. Mario Hébert, l'économiste principal de la Coopérative fédérée de Québec, sur l'importance de cette production.

En guise de résumé, trois constats se dégagent de la présentation de M. Hébert :

- la production porcine est une véritable locomotive économique pour les localités et les régions où elle se développe;
- la filière porcine fait partie de la courte liste des industries pour lesquelles le Québec dispose d'un avantage comparatif, en témoigne son importance dans le virage de la balance commerciale agroalimentaire depuis la seconde moitié des années 90;
- le réseau coopératif agricole québécois offre des assises incontournables pour un développement durable de la production porcine.

Au cours des derniers mois, la Coopérative fédérée de Québec a poursuivi ses recherches sur l'impact économique de la production porcine. Les résultats obtenus sont aussi révélateurs que positifs.

Je n'insisterai pas davantage. Je vous laisse le soin de lire ce précieux document, d'une trentaine de pages, annexé à cette présentation, qui précise l'importance des répercussions économiques de la production porcine, notamment sur les communautés locales et sur la balance commerciale.



En ce qui concerne la dimension socio-environnementale, maintenant, on constate depuis une dizaine d'années un changement d'attitude chez les citoyens. C'est un fait incontournable avec lequel on doit maintenant composer. Les citoyens, en effet, sont de plus en plus préoccupés face aux questions touchant l'environnement, la sécurité des produits alimentaires et la qualité de vie en milieu rural. Ils exigent des réglementations contraignantes, de l'étiquetage, des contrôles de plus en plus sévères, l'arrêt de la production dans certaines municipalités et j'en passe. Le degré d'intolérance a augmenté substantiellement.



Cette pression socio-environnementale que vit le monde agricole s'est bâtie au fil des ans avec le poids de différents évènements. On n'a qu'à penser aux effets de la crise de la vache folle en Europe, à la maladie de Creutzfeldt-Jacob, à la Tremblante du mouton et à la crise de fièvre aphteuse que les Européens ont vécue en 1999.

Walkerton en Ontario a aussi suscité beaucoup d'inquiétudes.

À ces évènements extérieurs, il faut ajouter ceux qui sont survenus chez-nous : la croissance rapide de la production dans certaines régions, un déséquilibre possible dans la gestion des lisiers, la présence de « cow-boys » irrespectueux du voisinage et de l'environnement, la sortie de *Bacon, le film!*, la publication de supposées études sur les risques sur la santé qui ont été largement diffusées et amplifiées par des organisations militantes. Bref, tous ces évènements que vous avez vu apparaître un après l'autre à l'écran ont poussé la courbe de pression à la hausse.



L'industrie porcine n'est pas restée insensible à cette pression accrue, malgré l'opinion contraire largement répandue.

À la Coopérative fédérée de Québec, comme chez nos membres, nous sommes très conscients des attentes des citoyens. C'est pourquoi, depuis une dizaine d'années, nous avons posé des gestes concrets pour tenter de répondre à leurs nouvelles exigences.

Nos efforts ont porté sur quatre grands éléments :

- la régie d'élevage;
- l'amélioration des pratiques culturales;
- la réduction des odeurs;
- et les activités de promotion et de sensibilisation.

Commençons par les régies d'élevage.



Plusieurs programmes portant sur la génétique, l'alimentation et l'ingénierie des bâtiments ont été proposés et adoptés afin de diminuer la pression sur l'environnement. Mentionnons parmi les plus importants :

- ✓ l'implantation de programmes HACCP dans certaines de nos fermes, dans la plupart de nos meuneries et dans toutes les usines d'Olymel;
- ✓ la mise en place de programmes d'améliorations génétiques;
- ✓ la promotion des trémies et bols « économiseur d'eau » pour diminuer les volumes à la source (en passant, 90 % des fermes de nos membres disposent de tels équipements);
- ✓ les programmes alimentaires adaptés aux besoins physiologiques des porcs.

Le résultat est éloquent.



En 10 ans, les améliorations apportées aux programmes alimentaires et à la génétique ont réduit de 58 % les rejets en phosphore dans le lisier. À l'heure actuelle, de tous les programmes alimentaires offerts sur le marché, notre programme Ambition est celui qui est le plus respectueux envers l'environnement. Les rejets en phosphore par porc sont en effet les plus faibles de l'industrie.



Dans le même ordre d'idées, le réseau coop a adopté, depuis une bonne vingtaine d'années, de nombreuses pratiques culturales avant-gardistes.

Il serait trop long de les énumérer toutes, je me contenterai de citer les plus populaires auprès de nos membres :

- ✓ la commercialisation d'engrais liquides qui permettent d'épandre de très petites doses de fertilisants et minimisent ainsi les pertes vers l'environnement;
- ✓ le fractionnement de l'azote qui réduit les pertes de nitrates vers les eaux souterraines;
- ✓ la mise au point du programme PASSION, un programme qui utilise le géopositionnement par satellite et qui optimise l'utilisation de fertilisants minéraux et organiques;
- ✓ l'application à forfait pour permettre une gestion plus rationnelle des pesticides;
- ✓ la mise en marché, en 1999, de l'Hyper P, un engrais organo-minéral qui comporte une source de phosphore plus facilement disponible pour les cultures, ce qui réduit les pertes dans l'environnement;
- ✓ la distribution de semences non traitées aux pesticides répondant aux demandes de l'agriculture biologique;
- ✓ l'encadrement et soutien des 330 experts-conseils, notamment sur l'élaboration des PAEF et les bonnes pratiques agricoles.



En matière de réduction d’odeurs, notre réseau d’experts-conseils, depuis une dizaine d’années, n’a eu de cesse de trouver des produits, additifs, équipements ou technologies qui pourraient réduire les odeurs au niveau de l’exploitation porcine.

À ce jour, même si aucune technique ou produit miracle n’a été découvert, des progrès intéressants ont été réalisés.

Ainsi, l’utilisation de rampes basses permet de réduire de 30 à 50 % les odeurs générées lors de l’épandage. Le tiers de nos fermes (qui représentent entre 20 et 22 % de toute la production porcine au Québec) utilisent des rampes basses pour épandre leur lisier. Une meilleure conception des bâtiments a également permis de réduire, de façon significative, les odeurs persistantes associées à l’exploitation d’une porcherie. À titre d’exemple, dans le réseau coop, environ 8 % des fosses d’entreposage des lisiers possèdent des toitures; le coût élevé de cet équipement empêche son adoption rapide.



Le dernier élément de nos efforts porte, comme il se doit, sur la promotion des bonnes pratiques agricoles auprès des coopératives et de nos membres. En voici quelques exemples :

- déjà en 1994, la Coopérative fédérée de Québec adoptait une politique environnementale et encourageait l'ensemble de ses coopératives à faire de même, ce qu'elles ont fait;
- nous avons mis en place une politique intensive de formation à l'intention des experts-conseils du réseau coop;
- nous avons également participé à la rédaction, au financement et à la distribution du **Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales**, pour lequel nous avons obtenu le prix Phénix de l'environnement;
- nous sommes également membre du groupe de travail « **Un environnement à valoriser** », dont l'un des principaux objectifs est d'inciter, d'ici 2005, toutes les fermes du Québec à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement.



Vous êtes maintenant en mesure de voir le portrait complet : d'une part, vous avez des citoyens qui exigent et qui ne cessent de mettre de la pression et d'autre part, des producteurs qui tentent de répondre aux attentes, en investissant temps et argent, mais sans jamais y parvenir! On a même l'impression, en lisant les coupures de presse ces temps-ci, que cet écart entre les attentes des citoyens et les gestes concrets posés par le secteur agricole ne cesse de s'accroître!

C'est très frustrant, vous en conviendrez. Car, pour une grande majorité de ceux qui désirent adopter de meilleures pratiques environnementales, la fréquence et la rapidité des changements demandés et, surtout, le manque de ressources consacrées à l'adaptation aux nouvelles exigences, entraînent découragement et, dans certains cas, une certaine résistance au changement.



En examinant plus attentivement le dernier graphique, il y a deux questions auxquelles il faut répondre. La première : d'où vient cet écart grandissant? Et la deuxième : est-il possible de le réduire?

À la première question, nous pensons qu'une partie du phénomène s'explique par l'expression de préoccupations légitimes de la part des citoyens, mais qui sont largement accentuées par des groupes de pression aux intérêts divers, qui colportent des informations fausses ou exagérées et qui n'ont de compte à rendre qu'à eux-mêmes.

De même, du côté des producteurs, nous pensons qu'une minorité agit délibérément de façon irresponsable.

Cela dit, même en éliminant ces extrêmes, nous sommes conscients qu'un écart subsisterait, du simple fait qu'un retour en arrière n'est plus possible.

Alors la question reste entière : pouvons-nous réduire cet écart?



La réponse est oui et la Coopérative fédérée de Québec et son réseau de coopératives affiliées s'engagent résolument à réduire cet écart, d'où l'idée de notre Corvée coopérative. Celle-ci fait le pari qu'il est possible de faire de la production porcine de façon durable au Québec en adoptant les meilleures pratiques de gestion disponibles, en misant sur la bonne volonté et le professionnalisme de nos membres et en mettant à contribution nos vastes ressources humaines et financières.

Nous avons donc, dès le mois de juin dernier, entrepris une vaste démarche de mobilisation comprenant 4 phases majeures :

- I. une vaste consultation de l'ensemble de nos dirigeants et de nos experts;
- II. un processus d'identification des meilleures pratiques disponibles dans le réseau;
- III. une participation active des membres et des familles impliquées en agriculture;
- IV. et la mobilisation générale de nos ressources qui impliquera l'ensemble de nos dirigeants et de nos 330 experts-conseils.



La consultation a eu lieu l'automne dernier avec la participation de l'ensemble des coopératives affiliées à la Coopérative fédérée de Québec. Non seulement des dirigeants et des experts y ont participé, mais aussi des membres lors d'assemblées de cuisine. Ils avaient à répondre à un questionnaire très élaboré qui les a d'ailleurs grandement remués. Pourquoi la population est-elle si méfiante, leur a-t-on demandé? Quelles sont les pratiques agricoles qui sont à la base de la mobilisation des citoyens? La déforestation a-t-elle un avenir? Que pensez-vous de l'écoconditionnalité? Qui doit dénoncer les délinquants? Quel modèle de production doit-on encourager? En tout, une trentaine de questions leur ont été posées. L'exercice fut extrêmement profitable.

Il ne faut pas sous-estimer l'importance de cette activité. En plus de susciter bien des débats, elle a contribué à sensibiliser un grand nombre de leaders du monde agricole coopératif. Cela aura, entre autres, permis de dégager des grandes lignes de pistes d'action qui auront des répercussions sur l'ensemble de nos pratiques. D'ailleurs, lors de notre dernière assemblée générale annuelle, une résolution unanime des sociétaires de la Coopérative fédérée de Québec a été adoptée nous enjoignant à aller de l'avant avec notre Corvée coopérative.

À ce stade-ci, je demanderais à M. Michel Pomerleau et à M^{me} Nathalie Leblanc de vous expliquer comment les coopératives et les membres ont été mis à contribution dans notre stratégie.



Merci Monsieur Richard,

Madame, Messieurs les Commissaires,

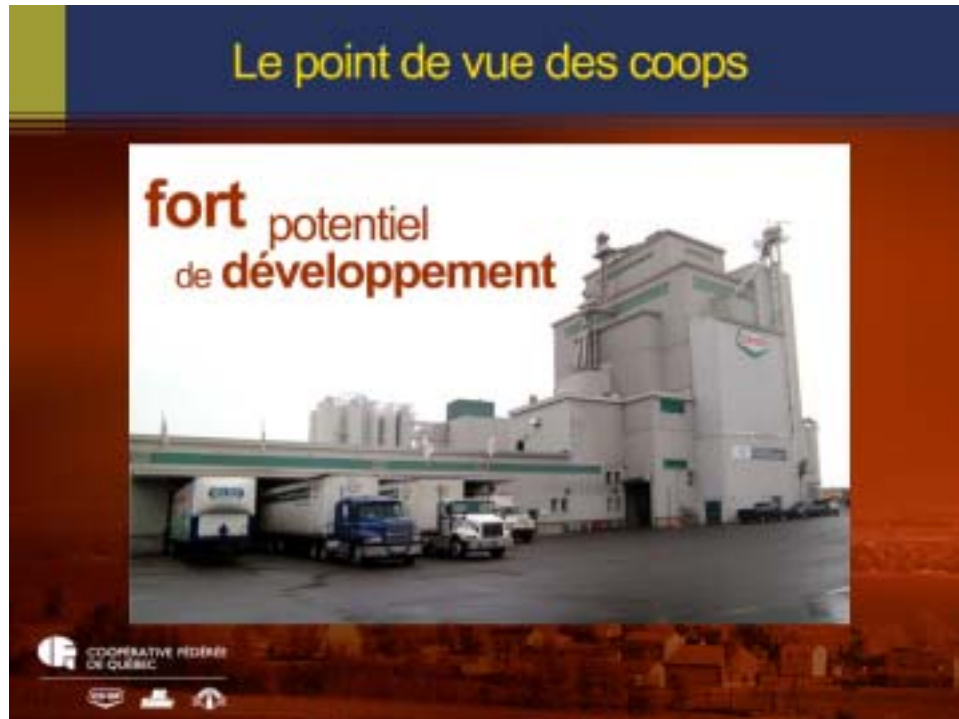
Il y a quelques mois, dans le cadre de notre Corvée, on avait demandé à chacune de nos coopératives, particulièrement celles impliquées dans la production porcine, d'identifier leurs forces en matière d'environnement et de cohabitation et de les faire connaître au BAPE. C'est ce qu'elles ont fait au cours des dernières semaines en vous présentant différentes facettes de leur réalité et de leur réflexion.

Ainsi, à la manière d'un casse-tête, dont les morceaux s'imbriquent les uns dans les autres, chaque coopérative vous a présenté une partie du puzzle et des éléments de solution.

C'est d'ailleurs cette idée fondamentale qui est au cœur de notre stratégie : identifier les meilleures pratiques disponibles, les faire connaître, les diffuser dans tout le réseau et mobiliser nos troupes, le tout, afin de rendre acceptable la production porcine aux yeux de nos concitoyens.

Cette stratégie n'est pas spectaculaire, mais elle est sûre. De toute façon, le caractère hautement démocratique de notre regroupement ne nous permet pas d'imposer par décret, comme certains peuvent le faire, la conduite de nos membres. À terme, cependant, on peut certainement contribuer à les influencer.

Cela dit, je résume rapidement, pour vous, l'essentiel du message des coopératives.



La production porcine est et demeure une production intéressante pour toutes les régions agricoles.

En raison du prix élevé des quotas et des terres et du contexte économique, cette production s'est avérée, dans le passé, plus accessible que d'autres types de productions pour l'établissement en agriculture. En outre, grâce à son modèle de production spécialisée en trois sites - naisseur, pouponnière, finisseur - elle permet la diversification des activités et des revenus de la ferme.

Par ailleurs, plusieurs de nos coopératives en régions éloignées estiment qu'il existe un fort potentiel de développement de cette production et que les retombées économiques découlant de cette activité sont importantes, tant pour la vitalité des communautés locales que pour l'essor de l'agriculture régionale.



En matière d'environnement, les coopératives vous ont dit deux choses :

- que les solutions aux impacts environnementaux de la production porcine doivent être adaptées aux spécificités des régions;
- et que les solutions agronomiques sont encore celles qui offrent les solutions les plus avantageuses aux producteurs et aux fermes familiales.

Le traitement complet des lisiers est possible et sans doute nécessaire dans certaines régions mais, dans l'état actuel des choses, sans aide gouvernementale, c'est une solution encore trop coûteuse. Deux coopératives, Purdel et Dynaco, vous ont d'ailleurs présenté des technologies de traitement qui, avec un certain soutien, pourraient être prometteuses pour l'avenir.

Dans un autre ordre d'idées, on vous a fait part des progrès réalisés au chapitre de l'amélioration génétique, des performances techniques et de la régie d'élevage qui ont contribué à réduire les rejets dans l'environnement. Je n'insisterai pas davantage sur ces points : ces mémoires spécifiques déposés par les coopératives seront bientôt disponibles sur le site Internet de la Commission.



On vous a également décrit la force du réseau d'experts-conseils et des équipes multidisciplinaires qualifiées pour faire la promotion des bonnes pratiques agroenvironnementales et préparer et implanter les PAEF sur les fermes. Cette force de 330 agronomes et technologues, appuyés par plus de 30 experts-conseils en environnement, n'est pas négligeable : c'est le fer de lance de notre réseau et notre avantage concurrentiel.

Les coopératives vous ont finalement entretenus de leur ferme volonté de faire cohabiter harmonieusement leurs activités agricoles avec leurs voisins et concitoyens par une approche qui favorise la transparence, la bonne foi et la communication. Elles vous ont rappelé avec insistance que le cadre réglementaire et législatif qui encadre la production agricole se doit d'être clair, cohérent et objectif.



Madame, Messieurs les Commissaires,

Pour ma part, je vais m'attarder sur la volonté des membres à rendre plus acceptable, socialement, la production porcine au Québec. Et je vous prie de me croire, elle est bien réelle!

Au cours des dernières semaines, en effet, dans le cadre de la Corvée coopérative, la Coopérative fédérée de Québec nous a demandé, à moi et à une vingtaine de familles agricoles impliquées en production porcine, d'identifier nos meilleures pratiques agricoles afin, bien sûr, de vous les présenter, mais aussi pour les partager avec l'ensemble des membres du réseau lorsque sera lancée la mobilisation générale, dès le mois d'août prochain.

C'est ce que nous avons fait et je vous résume en quelques mots ce que nous avons dit :



Sachant que la protection de l'environnement et la cohabitation harmonieuse passent principalement par l'adoption de bonnes pratiques, nous avons identifié et regroupé en trois thèmes les principaux facteurs de succès.

Le premier passe par la réduction à la source du volume de lisier et de son contenu en azote et en phosphore. C'est possible de le faire avec les connaissances et les techniques actuelles.

Les améliorations génétiques et l'amélioration de la conversion alimentaire par une meilleure alimentation permettent de produire un porc de 100 kilos en 157 jours au lieu de 185 jours. Cette diminution de 28 jours représente une énorme différence.

De même, l'adoption de trémières abreuvoirs réduit la consommation d'eau, le gaspillage de moulées et, par conséquent, le volume de lisier généré. Les mêmes constatations s'imposent avec l'alimentation multiphase avec phytase qui réduit de façon significative les rejets en phosphore.



Un deuxième facteur de succès envers la protection de l'environnement est l'adoption de bonnes pratiques culturelles.

Nous possédons tous des PAEF préparés par des professionnels. Les PAEF ajustent la fertilisation aux besoins des cultures et représentent des bons outils de contrôle. Ils tiennent compte de l'apport fertilisant des lisiers, diminuant d'autant notre consommation d'engrais minéraux; nos sols étant les meilleurs endroits où valoriser les lisiers.

Nous avons également effectué des changements dans nos pratiques pour prévenir l'érosion des sols et ainsi améliorer la qualité de nos cours d'eau. Plusieurs d'entre nous utilisons des plantes qui favorisent la stabilité du sol. Une bande de protection riveraine est respectée lors des labours. Nous utilisons des équipements permettant un travail minimum du sol pour favoriser sa conservation.

Enfin, nous intégrons de nouvelles cultures d'engrais vert dans la rotation pour assurer une couverture végétale adéquate en fin de saison et permettre ainsi l'absorption des éléments nutritifs contenus dans les fumiers.



Le troisième facteur de succès passe par l'adoption de bonnes pratiques qui favorisent une cohabitation harmonieuse.

Nous sommes conscients des désagréments que peut causer les odeurs dégagées par le lisier. Plusieurs d'entre nous ont construit leurs structures d'entreposage loin des voisins et les ont munies d'une toiture ou d'une couverture étanche.

Après l'épandage avec nos rampes basses, nous nous empressons d'enfouir le lisier le plus rapidement possible. On limite ainsi les désagréments causés par les odeurs tout en exploitant au maximum l'apport fertilisant du lisier.

Les épandages de déjections animales sont faits en tenant compte de la température, des fins de semaine, des jours fériés et des activités du voisinage. À maturité, les haies brise-vent plantées autour des bâtiments et en bordure des champs auront un effet sur la diffusion des odeurs.

Nous considérons qu'il est important de respecter certaines distances de construction. Cependant, il est également important de comprendre que dans plusieurs occasions, ce ne sont pas les fermes qui s'installent en ville, mais bien les villes qui se rapprochent des fermes!

Certains d'entre nous ont organisé des visites à la ferme. Ceci a permis de démystifier la vie quotidienne des producteurs agricoles, le travail qui se fait à la ferme et démontrer la passion du métier. Les visiteurs se sont rendu compte que nos méthodes de production modernes sont beaucoup plus respectueuses de l'environnement.



Enfin, selon nous, la cohabitation passe avant tout par la communication. L'harmonie du voisinage, ça se cultive en se parlant. Nous avertissons nos voisins de nos périodes d'épandage et on demande de nous téléphoner quelques jours avant s'il font un « party »; c'est une bonne manière de se faire inviter... ! Et le lisier demeure alors dans la fosse.

Un dernier mot en terminant. Nous avons tous un point commun, vous l'avez sans doute remarqué, c'est celui d'avoir fait le choix de produire sous la bannière CO-OP. Les raisons sont nombreuses et simples.

Tout d'abord, nos coopératives nous appartiennent; ce qui veut dire que nous détenons un pouvoir d'influence sur toutes les décisions, y compris la distribution équitable de la richesse créée.

D'autre part, la formule coopérative nous donne accès, à la grandeur du Québec, à un réseau multidisciplinaire d'experts-conseils et de professionnels qualifiés dans tous les secteurs d'importance pour l'exploitation de nos fermes. Ce support technique est essentiel pour l'obtention de bons résultats dans nos élevages ou nos cultures.



En conclusion, Madame la Présidente, au sein du réseau coopératif agricole, nous sommes convaincus qu'il est possible de faire de la production porcine au Québec de façon durable. Voilà notre message principal.

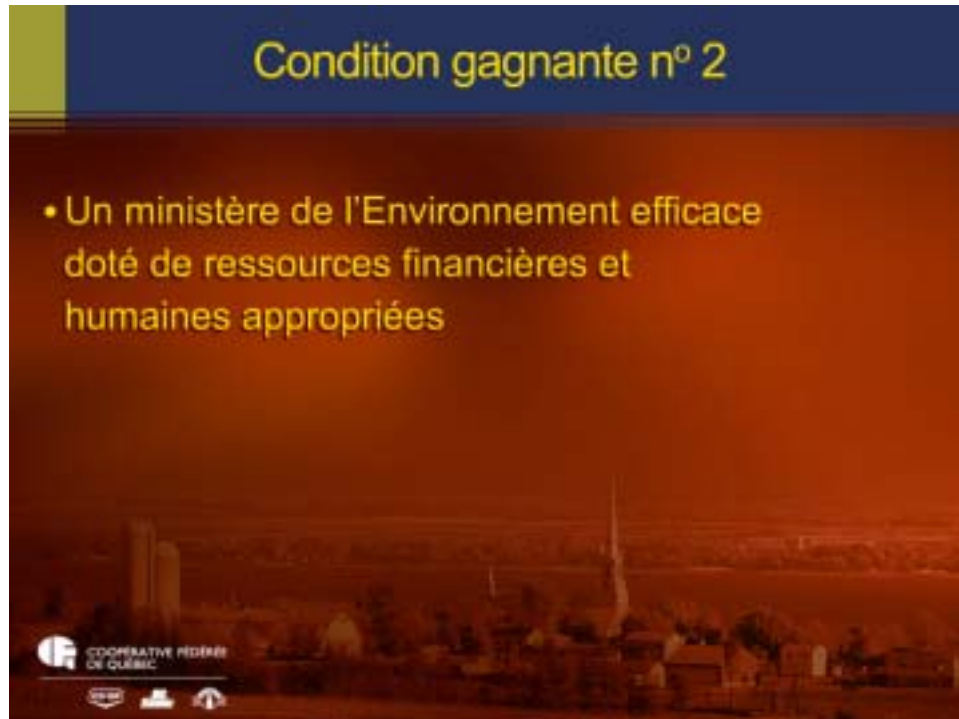
Mais pour réussir cet audacieux pari, en plus de la mise en œuvre de plans d'action comme la Corvée coopérative, il nous faut disposer d'un certain nombre de conditions gagnantes. Elles sont au nombre de cinq :



La première condition concerne la cohérence du message et des actions du gouvernement. Parfois, on a l'impression que la main gauche ignore ce que la main droite fait, et vice-versa.

Les messages politiques sont en effet contradictoires. Quel est le nouveau mandat national? Poursuivre la conquête des marchés? Doubler les exportations? Contribuer à la richesse du pays? Nourrir le monde à moindre coût? Encourager la ferme familiale? Stopper la production porcine? Réduire coûte que coûte le soutien agricole?

Nous avons besoin d'orientations claires, non contradictoires et motivantes. Pour la Coopérative fédérée de Québec et son réseau de coopératives affiliées, qui génèrent un chiffre d'affaires annuel cumulé de 4 milliards de dollars et qui emploient près de 15 000 personnes, le moindre dérapage stratégique dans nos marchés ultracompetitifs peut avoir des conséquences catastrophiques.



La deuxième condition porte sur l'efficacité du ministère de l'Environnement.

Le gouvernement lui attribue de nombreuses responsabilités de surveillance, d'enquête et de suivi, avec trop peu de ressources.

Résultat : le ministère est incapable de répondre adéquatement à ses mandats de sorte que, comme société et comme industrie, nous en payons le prix.

Quelques exemples pour mieux illustrer mon propos :

1. le ministère ne possède presque pas de données scientifiques pour appuyer ses prétentions sur l'impact environnemental de la production porcine;
2. la très grande majorité des producteurs de porcs ont adopté des pratiques qui ont permis d'améliorer significativement leur performance agroenvironnementale. Ces pratiques sont méconnues ou ignorées de la part du ministère;
3. la valeur fertilisante du lisier de porc est nettement inférieure à celle que lui attribue le ministère de l'Environnement;
4. la richesse des sols n'est pas aussi élevée que le prétend le ministère.



En 2002, notre laboratoire, certifié ISO 17025, a analysé près de 28 200 échantillons de sol et 555 échantillons de lisier prélevés chez des fermes coops de toutes les régions du Québec. De ces analyses effectuées, notre centre de recherche en a tiré deux cartes portant sur la richesse des sols. Une première au Québec.

La première carte illustre la variation en phosphore des sols selon la région. Sachant que la médiane s'élève à 84 kg P/ha et que la moyenne de toutes ces analyses se situe autour de 133 kg P/ha, cela signifie que plus de la moitié des sols du Québec seraient pauvres en phosphore! Mais il y a plus...



La deuxième carte illustre l'indice de saturation « phosphore/aluminium ». 90 000 analyses démontrent que 70 % des sols au Québec ont une teneur en phosphore inférieure à 150 kg/ha!

Par conséquent, sur la foi de ces deux cartes issues de données concrètes, comment peut-on expliquer que 281 municipalités, lesquelles couvrent une grande partie du territoire agricole, soient déclarées zones en surplus?

C'est un diagnostic discutable qui entraîne l'industrie dans une série de mauvaises décisions et qui provoque un climat de crise permanent.

D'ailleurs, toutes les municipalités déclarées en surplus l'ont été sur une base théorique. Qu'arrivera-t-il lorsque les données réelles seront à nouveau compilées? Plusieurs d'entre elles seront sans doute rayées de la liste des municipalités en surplus.

Il y a fort à parier que ce sont les producteurs qui devront assumer les efforts qui devront être faits pour rassurer les populations concernées quant à la véritable nature de leurs sols.

Ce manque de rigueur est inacceptable et ce n'est pas tant le ministère de l'Environnement que je blâme, mais le gouvernement qui ne lui donne pas les ressources appropriées.



Mon troisième message porte sur la lourdeur administrative et les conséquences désastreuses d'une réglementation mal inspirée.

En 2000, le professeur Mark Metcalfe de l'Université Berkely aux États-Unis a déposé une thèse importante à ce sujet. Je l'ai jointe en annexe à cette présentation.

Celle-ci comportait deux objectifs que nous considérons significatifs aux travaux de la Commission :

- l'impact des différentes réglementations environnementales sur la localisation des fermes porcines au sein des différents états américains et sur les fermes de petite et de grande taille;
- l'impact des nouvelles réglementations annoncées chez les principaux pays européens producteurs de porcs sur la compétitivité internationale.

Parcourons donc ensemble les principales conclusions dégagées par ce chercheur indépendant.



La première conclusion à laquelle arrive M. Metcalfe est très significative : l'accroissement des exigences environnementales a grandement contribué à la diminution de la production réalisée par les fermes de petite dimension. Toujours selon l'auteur, les fermes de grande dimension ne semblent pas avoir été affectées par les nouveaux règlements intervenus entre 1994 et 2000.

La seconde conclusion est tout aussi révélatrice : contrairement à ce que nous nous serions attendus, la localisation des grandes et très grandes fermes ne semble pas affectée par la mise en vigueur de réglementations de plus en plus sévères. Tout porte à croire, selon l'auteur, que d'autres facteurs socio-économiques surpassent les « inconvénients » environnementaux comme facteur de localisation.

Donc, l'accentuation de la pression environnementale dans les principaux états producteurs de porcs aux États-Unis aurait poussé vers la sortie de nombreuses fermes dites familiales, incapables de supporter les coûts reliés à ces nouvelles exigences environnementales. Simultanément, les fermes dites « intégrées » poursuivaient leur progression comme si de rien n'était.

De quoi en faire réfléchir plus d'un.



La quatrième condition traite du nécessaire soutien de l'État.

Que ce soit aux États-Unis ou encore en Europe, le volet agroenvironnemental de la politique agricole prend de l'importance, au même titre que les budgets qui y sont consacrés.

Cela traduit une donnée fondamentale quant au rôle de l'État comme représentant de la société civile. Les citoyens exigent de plus en plus, mais semblent fort peu disposés à assumer individuellement leur part de responsabilité. Dans ce contexte, il revient à l'État d'agir en leur nom et d'y consacrer les ressources suffisantes en recherche et en soutien pour permettre d'atteindre l'objectif d'une agriculture guidée par les principes du développement durable.

À ce titre, nous sommes d'avis que l'État québécois doit prévoir un financement comprenant un double volet. D'une part, les surcoûts et les manques à gagner résultant de toute nouvelle exigence en matière agroenvironnementale et de cohabitation harmonieuse devraient faire l'objet d'une indemnisation financière déboursée par le gouvernement.

D'autre part, dans le but de fournir un incitatif aux producteurs pour qu'ils adoptent le plus rapidement possible de meilleures pratiques agricoles, et de manière à reconnaître le rôle économique, social et environnemental de ces bonnes pratiques, un encouragement financier pourrait être offert.



Cinquième et dernier message : la Coopérative fédérée de Québec demande formellement la levée du moratoire sur le développement de la production porcine.

Nous croyons que l'expérience vécue dans la région de Lanaudière de 1981 à 1996 illustre qu'un moratoire ne saurait constituer une solution à la situation actuelle. En plus d'avoir retardé la modernisation des exploitations agricoles, le moratoire a privé cette région de retombées économiques importantes, sans pour autant obtenir pleinement l'effet recherché au niveau de la qualité de l'eau de la rivière l'Assomption.

En fait, ce que cette expérience a démontré, c'est que les solutions se trouvent ailleurs, notamment par la mise en place de pratiques agricoles adaptées du genre de celles que M. Pomerleau et M^{me} Leblanc viennent tout juste de présenter. Nous n'allons pas revenir là-dessus.

Nous sommes convaincus que le modèle coopératif agricole constitue une pièce maîtresse à la levée du moratoire. Il nous faut tirer pleinement profit de l'avantage coopératif, comme les Danois en ont fait la démonstration. Mais ce n'est pas suffisant, on en convient, et c'est ici qu'intervient l'expérience de nos collègues de l'Iowa, premier état producteur de porcs aux États-Unis.



Avec près de 25 % des inventaires, l'Iowa est le principal état américain en ce qui concerne la production porcine. Malgré de nouvelles réglementations (faut-il rappeler que de 1996 à 2002, il y a six nouvelles réglementations totalisant plus de 200 pages additionnelles), la production porcine faisait de plus en plus l'objet de critiques de la part de la population locale. Après une période mouvementée, l'état de l'Iowa a voté, en février 2002, une loi créant un comité ad hoc de 10 organisations représentatives.

Le 1er mars dernier, l'Iowa entérinait une grille d'évaluation des projets ayant fait l'objet d'un consensus auprès du comité. Vous trouverez ce document également en annexe. La grille devrait permettre aux autorités locales et aux citoyens de disposer de plus d'informations avant qu'un projet de développement ne soit autorisé. Chaque projet sera évalué en fonction d'un pointage qui émanera directement de la matrice.



La matrice est composée de plusieurs critères faisant l'objet d'un pointage préalablement établi, et ce, pour trois sous-catégories : la qualité de l'air, la qualité de l'eau et l'impact sur la communauté. Les critères de la matrice sont tous supérieurs à ceux de la législation actuellement en vigueur dans l'état.

À titre d'exemple, plus un projet est loin des voisins, plus il reçoit un pointage élevé, etc. Si un projet remplit ces exigences, il est autorisé, sauf exception. La matrice est en œuvre depuis le 1^{er} mars 2003 et déjà, 87 des 100 comtés de l'état ont décidé de l'adopter.

Tous s'accordent pour dire que la matrice devrait améliorer les relations entre les producteurs, les environnementalistes et les citoyens. Il sera intéressant de prendre connaissance du fonctionnement concret au moment où les premiers projets seront évalués.

Nous ne sommes pas en mesure de recommander une telle solution au Québec, mais nous croyons qu'il serait grandement utile d'en faire une analyse plus approfondie. Après tout, l'Iowa est le fief de la ferme familiale porcine aux États-Unis, il est le principal état producteur de porcs et la problématique environnementale et de cohabitation harmonieuse s'apparente à celle que nous connaissons.

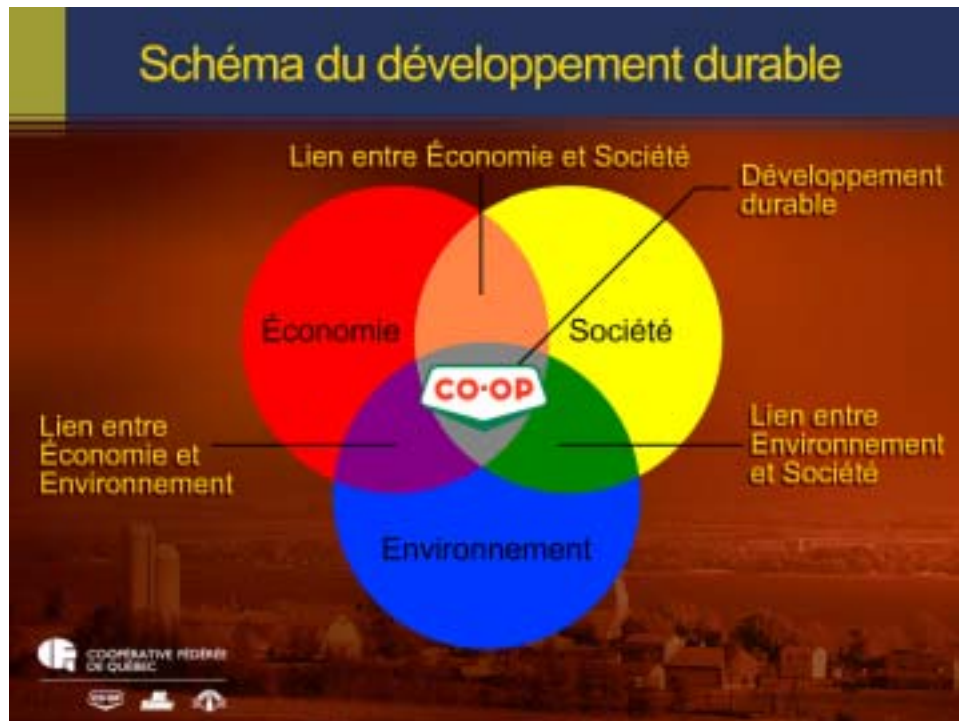
Il y a peut-être là une option à explorer.



Je termine en abordant la question du modèle coopératif.

Madame Janice G. Stein, directrice du Centre d'études internationales de l'Université de Toronto, est d'avis que le succès des coopératives repose sur une série de facteurs clés qui les distinguent.

1. Elles sont enracinées dans leur milieu.
2. Elles associent les exigences économiques et sociales.
3. Elles ont la capacité de rassembler des intervenants locaux.
4. Elles disposent d'une excellente capacité d'évaluation et de gestion des risques fondée sur leurs connaissances du milieu.
5. Elles investissent dans leur communauté et conservent la loyauté de leurs citoyens... ce que bien peu de grandes corporations privées peuvent espérer.
6. Elles exercent une responsabilité sociale accrue, tout en étant imputables de leurs décisions, ce qu'exigent maintenant les citoyens.



Plusieurs des facteurs énoncés par M^{me} Stein nous ramènent au développement durable. Dans l'énoncé du mandat de la Commission, il est dit que cette dernière doit s'appuyer « sur l'examen des modèles de production actuels, de leurs forces et de leurs faiblesses, de leur impact sur les milieux rural et agricole ainsi que sur le secteur de la transformation, dans le but de proposer un ou des modèles de production favorisant une cohabitation harmonieuse des activités, en considérant les conditions propices au développement de la production porcine, dans le respect de l'environnement ».

Nous n'avons pas la prétention de laisser croire que nous détenons toutes les solutions. Tout ce que nous désirons soulever, c'est que le modèle coopératif dispose d'atouts pour remplir le mandat qui a été confié à la Commission, notamment en ce qui concerne l'intégration des sphères économique, sociale et environnementale, qui est une condition sine qua non de l'existence de toute entreprise coopérative.

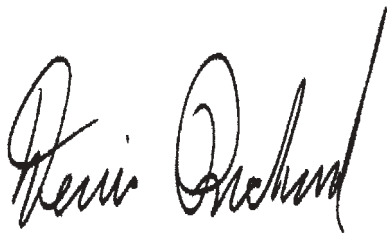


Présentes sur l'ensemble du territoire québécois et propriété exclusive des producteurs et productrices agricoles de chacune des régions du Québec, les coopératives agricoles québécoises occupent une place unique dans l'univers économique des régions. Il s'agit là d'un atout de taille dont il faudra se souvenir.



Voilà, Madame la Présidente et Messieurs les Commissaires, l'état de la réflexion du réseau coopératif agricole québécois. Espérons qu'elle puisse vous inspirer.

Nous vous remercions de nous avoir entendu.



Denis Richard, président
Coopérative fédérée de Québec